

# Bienvenue



**Chers soldats et cadres,**

Je vous souhaite la bienvenue dans le cadre de ce cours de répétition 2010 de notre bataillon.

Un cours de répétition, c'est à la fois des efforts principaux identiques à tout le bataillon et des efforts spécifiques à chaque compagnie. Passons donc en revue ces différents points.

L'effort principal de ce cours consiste d'une part à poursuivre l'introduction du RSG 2000, spray irritant et incapacitant, utilisé pour le service de garde. D'autre part, pour chaque soldat, il s'agira d'approfondir les manipulations au fass 90 et d'effectuer ses tirs.

**"Je compte sur votre engagement durant ces 3 semaines de cours de répétition"**

A l'échelon des compagnies maintenant, les efforts spécifiques seront les suivants. Dans le cadre de la cp EM, les connaissances des soldats sur le SE 240 et sur le poste de secours sanitaire seront approfondies.

Dans les compagnies de sauvetage ensuite, il s'agira d'introduire 2 nouveautés: un compresseur et un module de sécurité au travail. Enfin, la compagnie sap constr. 34/4 continuera d'exercer la construction du pont poutres d'acier et le pont fixe.

Je compte sur votre engagement durant ces trois semaines et vous souhaite un excellent cours de répétition.

**Lt-col EMG Roland Haemmerli, cdt bat acc 34**

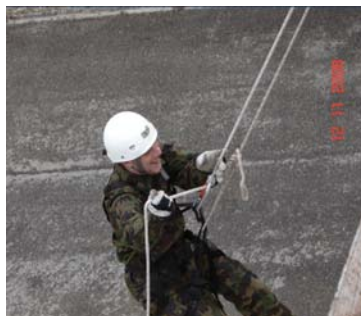
## 3 PRIORITES DANS L'INSTRUCTION



Introduction d'un **nouveau compresseur** dans les compagnies de sauvetage



Poursuite de l'introduction du **spray RSG 2000** auprès de l'ensemble de la troupe



Introduction du **module "Sécurité au travail"**, également dans les compagnies de sauvetage

**ATTENTION:**  
**Nouvelles directives pour les jours de congé et la taxe d'exemption.**

Lire en page 2



**Emplacements des cp:**

Cp EM: Genève  
 Cp sauv 34/1: Vernier/Meyrin  
 Cp sauv 34/2: Bernhardzell/Waldkirch  
 Cp sauv 34/3: Epeisses/Bernex  
 Cp sap constr 34/4: Müntschemier/Ins

**Jours de congé et taxe d'exemption:  
 le Conseil fédéral serre la vis**

Depuis le 1er janvier 2010, de nouvelles directives relatives à l'imputation des jours de congé et à la taxe d'exemption de l'obligation de servir sont entrées en vigueur. Pour éviter les surprises, à lire avec attention!



**Imputation des jours de congé**

Jusqu'à la fin 2009, les jours de congés accordés par le cdt étaient comptabilisés comme jours de service effectués par le sdt.. Désormais, seuls les jours de départ en congé et de retour en service seront comptabilisés et imputés au service d'instruction obligatoire. Pas de changement toutefois en matière de congé général (congé ordonné par les organes militaires), qui reste comptabilisé. Les congés de longue durée (plus de 3 jours, par ex. entre Noël et Nouvel An) ne sont en revanche pas comptabilisés.

**Détachés à 3'000 m d'altitude...**



Notre bataillon a reçu la mission de fournir 15 soldats chargés de préparer la destruction de la cabane Monte Rosa, près de Zermatt. Transports en hélicoptère et air pur seront ainsi au programme du détachement issu de la compagnie 4.

Congé personnel de 2 JOURS	j1 Voyage	j2 Voyage
Solde	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
APG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Livret de service	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Congé personnel de 4 JOURS	j1 Voyage	j2 Congé	j3 Congé	j4 Voyage
Solde	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
APG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Livret de service	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Congé de NOEL	24.12 Voyage	25.12 - 1.01 Congé	2.01 Voyage
Solde	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
APG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Livret de service	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Taxe d'exemption**

Deux changements principaux en matière de taxe d'exemption doivent être signalés: premièrement, la taxe minimale passe de CHF 200.- à CHF 400.-. Deuxièmement, la règle selon laquelle il suffisait d'effectuer 3 jours de service annuels pour ne devoir payer que 50% de la taxe d'exemption est tombée. Désormais, plus de la moitié du service devra être accompli.

**Exemples:**

- Vous devez effectuer 19 jours de service, mais réalisez:
  - de 1 à 9 jour(s): paiement de l'INTEGRALITE de la taxe
  - de 10 à 15 jours: paiement de la MOITIE de la taxe
  - 16 jours et plus: pas de taxe d'exemption.

**Remboursement des taxes d'exemption**

Enfin, les taxes d'exemption payées pour les déplacements de service ne seront dorénavant remboursées que lorsque la durée totale des services obligatoires aura été accomplie.

**La cp 2 appuie la Fête fédérale de lutte**



Pendant deux semaines, 60 soldats de la compagnie 2 appuieront les organisateurs de la Fête fédérale de lutte à Frauenfeld. L'occasion de vivre au cœur de nos traditions helvétiques!

**Les trois règles d'or pour 1 cours de répétition réussi**

**Ordre et discipline**

Sur le lieu de travail, dans les cantonnements, les véhicules, les services matériels et en sortie, soyez exemplaires.

**Et n'oubliez pas que ce qui prévaut dans la vie civile prévaut aussi en gris-vert: pas de laisser-aller!**

**Sécurité**

La sécurité de chacun doit être au centre de l'instruction et de nos engagements.

**Identifier les risques et chercher à les réduire: un souci constant, afin d'éviter au maximum les accidents.**

**Respect de nos moyens**

Notre Etat met d'importantes ressources à disposition de notre bataillon, financés par nos impôts.

**Un contrôle systématique et un soin constant du matériel profitent donc aussi bien à l'armée qu'à notre portemonnaie!**